

Le Dojo, lieu où on étudie la voie.

Historiquement plusieurs critères justifient les emplacements du Dojo Régional des Pays de la Loire. La référence principale est le KAMIZA (Ka : caché, Mi : le corps, Za : le siège ou la position). Voici ci-dessous les correspondances historiques des emplacements actuels :

- 1) Le KAMIZA doit être situé face au sud, face à la lumière, plus probante au sud. A Angers, il est face au sud est. Auparavant, il était situé face au nord, ce qui était impossible à concevoir !
- 2) Face au KAMIZA, il y a le côté SHIMOZA qui veut dire côté bas et qui correspond à l'entrée (Mon). Ce côté correspond tout à fait à l'emplacement actuel du Dojo Régional.
- 3) Près de l'entrée (il en existe 2 au Dojo Régional) il doit y avoir les Kohai qui doivent, toujours historiquement parlant, supporter le froid de l'hiver et protéger les anciens (sempai), en cas d'attaques extérieures. Le judoka le moins gradé doit donc être près de l'entrée, sur le côté SHIMOZEKI, dos aux tribunes actuelles.
- 4) Puisque le côté SHIMOZEKI se trouve dos aux tribunes, il faut que le côté JOSEKI se trouve du côté de la table centrale, face aux tribunes.
- 5) De plus, si on considère uniquement l'aspect pratique du côté JOSEKI, on se rend compte de façon tout à fait naturelle que le Sempai se trouve face au Sensei, ce qui facilite la demande du salut collectif (Rei) d'une part et que le Sensei se trouve être le plus près du KAMIZA d'autre part.

Août 2017

Le Vice-Président Culture Judo des Pays de la Loire  
**Denis RINCK**